

FICHE DÉCLARATION ACCIDENT VELO

- faire la déclaration, même incomplète (possibilité de la compléter plus tard), dans les 5 jours après l'incident ou accident.

- se munir de son numéro de licence et son code

- se connecter ensuite sur le site ffvelo :

- ou contacter Amplitude assurance à Toulouse:

cabinet Gomis-garrigues 17 boulevard de la Gare

31500 Toulouse

tel : 05 61 52 19 19

site internet: <http://www.cabinet-gomis-garrigues.fr>

adresse mail : contact@amplitude-assurances.fr

- ou téléphoner à Jean Michel DECAUDIN délégué-sécurité-club du GCN

06 85 75 09 26

PENSER A VOUS MUNIR

- du certificat de constations de lésions rédigé par les urgences ou le médecin

- du procès verbal de gendarmerie s'il y a eu les gendarmes ou policiers sur place

- de la liste de vos affaires détériorées, comme casque, cardio-fréquence-mètre, compteur, GPS, vêtements, chaussures, lunettes, montre, vélo, accessoires... et les factures si besoin...

- prendre éventuellement des photos...

Penser à aussi contacter :

- votre mutuelle si votre état nécessite une aide pour des tâches ménagères ou autres...